

Contrat d'engagement

Parties contractées :

Le présent contrat est passé entre :

Les producteurs :

Anne et Emmanuel DAUDRE

8 rue d'Aconin

02200 Noyant et Aconin

Tel : 03-23-74-90-07 Port Anne : 06-85-55-40-01 Port Emmanuel : 06-74-63-36-97

E-mail: emmanuel.daudre@ wanadoo.fr Fax: 03-23-74-82-71

L'adhérent :

M, Mme, Mlle.....

Demeurant à

.....

Tél..... Mobile..... Courriel..... @.....

Choisir la distribution de : Jeudi de 17h30 à 18h30 (à la ferme) Vendredi de 17h30 à 18h30 (à Villeneuve Saint Germain) (Cocher la case de votre choix)

Contenu du contrat :

Le présent contrat est passé entre le producteur et le consommateur pour l'approvisionnement pendant **26 semaines (de début juin à fin novembre)** en paniers de légumes. Ces paniers sont d'un volume suffisant à la consommation de 2 adultes et 2 enfants en moyenne sur la saison. Les petits paniers sont prévus pour 2 personnes. Les légumes seront cultivés selon les méthodes d'une agriculture de qualité pour produire des légumes naturels

L'agriculteur s'engage à être présent lors des distributions. Il pourra renseigner le consommateur sur ses pratiques et contraintes.

Prix de la récolte et mode de paiement :

<p><u>Le prix du panier</u> par distribution pour la saison 2010 est de <u>13.50 euros TTC</u></p> <p><u>Le prix du petit-panier</u> par distribution Pour la saison 2010 est de <u>7.5 euros TTC</u></p>	<p><u>Encaissement en début de mois :</u></p> <p><u>Panier :</u></p> <p><input type="radio"/> Intégralité (351 euros) <input type="radio"/> En 3 fois (3 * 117 euros) <input type="radio"/> En 6 fois (6 * 58,50 euros)</p> <p><u>Petit panier :</u></p> <p><input type="radio"/> Intégralité (195 euros) <input type="radio"/> En 3 fois (3 * 65 euros) <input type="radio"/> En 6 fois (6 * 32,50euros)</p>
---	--

NB : Le consommateur, faisant acte d'engagement solidaire avec le producteur par l'avance de trésorerie et pour la couverture des risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles, accepte de régler l'ensemble des paniers par chèques à l'ordre d'EARL ACONIN. Tous ces chèques doivent être établis en une seule fois au moment de l'engagement et remis au producteur au plus tard le **1^{er} mai 2010**

Organisation des distributions :

Le consommateur s'engage à venir chercher son panier chaque semaine sur le lieu de distribution. Le choix du lieu est fixé pour l'ensemble de la saison, sauf cas exceptionnel. La récolte étant achetée à l'avance, il est impossible de rembourser un panier non retiré. En cas d'impossibilité, et pendant ses vacances, il appartient au consommateur de faire retirer son panier par un tiers dont il aura signalé l'identité au producteur et donné une procuration pour la distribution.

Producteur
Date et signature.

Consommateur(s)
Date et signature